



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 5 avril 2023

ETUDE DE CAS

2. Validation des aides attribuées par anticipation depuis le dernier conseil d'administration du 5 avril 2023
3. Etude de cas (demandes de bons alimentaires, d'aides financières,...)
4. Bilan des aides accordées en 2023

ACTIONS SOCIALES

5. Renouvellement de la convention RGPD entre le CCAS et EDF Solidarité
6. Canicule 2023

DIVERS



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DE LA SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023**

Madame Dominique SEREIN, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Masevaux-Niederbruck, excuse Monsieur Maxime BELTZUNG, Maire et Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, retenu par d'autres obligations. Elle salue les membres présents et les remercie de leur présence au Conseil d'Administration du CCAS.

La séance débute sous la présidence de Madame Dominique SEREIN, qui ouvre la séance à 18 heures.

Etaient présents	Madame Dominique SEREIN, Adjointe au Maire aux affaires sociales, Vice-Présidente du CA du CCAS, Madame Anne-Catherine MACK REITZER, Maire déléguée de Niederbruck et Adjointe au Maire, Monsieur Michel HERNANDEZ, Adjoint au Maire, Mesdames Frédérique GALLI et Corinne CASOTTO, conseillères municipales, Mesdames Christiane VELINOT (UDAF), Denise MOST (APA), Régine STRYJAK (Restos du cœur) et Monsieur Michel HIRTZ (UNIAT), membres du conseil d'administration du CCAS.
Etaient absents excusés	Monsieur Maxime BELTZUNG, Maire et Président du CA du CCAS, Madame Manon FURTER, Adjointe au Maire, Monsieur Laurent LERCH, conseiller municipal, Messieurs Hubert ILTIS (Soif de Vivre), Denis BEGHIDJA (APF) et Madame Marcelle CALVO (Caritas), membres du conseil d'administration du CCAS.
Procurations	Madame Manon FURTER donne procuration à Madame Dominique SEREIN. Monsieur Hubert ILTIS donne procuration à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Dominique SEREIN désigne Madame Anne-Catherine MACK REITZER comme secrétaire de séance, qui sera assistée par Madame Nadège MOTZ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 5 avril 2023

ETUDE DE CAS

2. Validation des aides attribuées par anticipation depuis le dernier conseil d'administration du 5 avril 2023
3. Etude de cas (demandes de bons alimentaires, d'aides financières,...)
4. Bilan des aides accordées en 2023

ACTIONS SOCIALES

5. Renouvellement de la convention RGPD entre le CCAS et EDF Solidarité
6. Canicule 2023

DIVERS

L'ordre du jour étant accepté à l'unanimité des membres présents, la présidente de séance, Madame Dominique SEREIN, constate que le quorum est atteint, la réunion débute par le premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 5 avril 2023

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 5 avril 2023 à l'unanimité des membres présents.

ETUDE DE CAS**2. Validation des aides attribuées par anticipation depuis le dernier conseil d'administration du 5 avril 2023**

Il est présenté au conseil d'administration les décisions prises par anticipation depuis le dernier conseil d'administration du 5 avril 2023 pour un montant total de **1 050,00 €** répartis de la manière suivante :

- 19/04/2023 : bon alimentaire de **50,00 €** pour mai 2023,
- 02/05/2023 : bon alimentaire de 100,00 € par mois pendant 2 mois pour mai et juin 2023 soit **200,00 €**,
- 03/05/2023 : bon de transport de **36,40 €** pour mai 2023, **annulé**
- 11/05/2023 : bon alimentaire de 100,00 € par mois pendant 2 mois pour juin et juillet 2023 soit **200,00 €**,
- 17/05/2023 : refus bon alimentaire car QF > à 250 €,
- 02/06/2023 : bon alimentaire de 150,00 € par mois pendant 2 mois pour juin et juillet 2023 soit **300,00 €**,
- 13/06/2023 : bon alimentaire de **150,00 €** pour juin 2023,
- 14/06/2023 : refus aide financière car QF > à 250 €,
- 16/06/2023 : bon alimentaire de 50,00 € par mois pendant 3 mois pour juin à août 2023 soit **150,00 €**.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents l'ensemble des aides attribuées par anticipation pour un montant de 1 050,00 € depuis le dernier conseil d'administration du CCAS du 5 avril 2023.

3. Etude de cas (demandes de bons alimentaires, d'aides financières,...)

Il est présenté au conseil d'administration une demande d'aide sociale à étudier :

- 04/07/2023 : demande de bons alimentaires pour un adulte avec un enfant de 9 ans 1/2. Ressources = ARE : 237 €, prime d'activité 46 €, allocation de logement : 34 €, pension alimentaire : 300 €. Total ressources : 617 €. Charges obligatoires : 944 €. Charges facultatives et prêts : 134 €. QFP = négatif et QFE = négatif. Base 250,00 € par mois et par personne. Le demandeur est suivi par l'assistante sociale.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une aide sous forme de bons alimentaires à hauteur de 75,00 € pour le mois de juillet 2023.

4. Bilan des aides accordées en 2023

Le conseil d'administration prend connaissance de l'état récapitulatif des aides accordées en 2023 à travers un tableau en pièce jointe. Le montant total des aides attribuées en 2023 est de **2 841,40 € au 4 juillet 2023 (pour mémoire : 4 934,41 € au 29 juin 2022 / 3 014,24 € au 02 juillet 2021)**.

Le conseil d'administration approuve le bilan des aides accordées en 2023 à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS SOCIALES

5. Renouvellement de la convention RGPD entre le CCAS et EDF Solidarité

Reçu en Sous-préfecture le 10/07/2023

Le Centre Communal d'Action Sociale est amené à être en relation avec le Pôle Solidarité Régional Est d'EDF sur la situation de clients EDF en difficulté.

Dans le cadre de cette relation de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale peut solliciter de la part d'EDF des informations clients à caractère personnel, couvertes notamment par le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

Compte tenu de ce contexte législatif exigeant et dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (EDF, CCAS, le client lui-même), EDF adresse au CCAS une convention de partenariat, dont la signature conditionne et sécurise les échanges d'informations concernant leurs clients et ce, quel que soit le canal utilisé (téléphone ou portail Pass EDF dédié exclusivement aux partenaires).

Il est proposé au conseil d'administration :

- ***de valider cette convention de partenariat entre EDF Solidarité et le Centre Communal d'Action Sociale de Masevaux-Niederbruck,***
- ***d'autoriser M. Maxime BELTZUNG, Président du Conseil d'Administration du CCAS, à signer la convention.***

6. Canicule 2023

Canicule et fortes chaleurs : lancement de la veille saisonnière et rappel des gestes à adopter par tous

Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereuses pour la santé surtout chez les personnes les plus à risque. A compter du 1er juin, le plan national canicule est activé sur le territoire. Comme chaque année, Santé publique France met en place sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention et les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs.

Les niveaux de vigilance météorologique

Les prévisions météorologiques départementales sont analysées chaque jour pendant l'été par Météo-France. Les résultats de cette analyse permettent à Météo-France d'établir la carte de vigilance météorologique qui est diffusée tous les jours à 16h.

- **Le niveau de vigilance jaune correspond à deux situations :**

- un pic de chaleur : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense
- un épisode persistant de chaleur mais qui reste sous les seuils d'alerte

Ces deux situations présentent un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique.

- **Le niveau de vigilance orange correspond à une canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les moyennes sur 3 jours consécutifs des températures de nuit et de journée atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les personnes fragiles ou surexposées.
- **Le niveau de vigilance rouge correspond à une canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, à fort impact sanitaire pour tout type de population, et qui peut entraîner l'apparition d'effets collatéraux notamment en termes de continuité d'activité.

Au niveau communal, le CCAS tient à jour le registre des personnes inscrites au Plan d'Alerte et d'Urgence et communique sur le dispositif Canicule (presse, site internet, page Facebook, Intra Muros et panneau électronique). En cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, le CCAS prendra immédiatement contact avec toutes les personnes inscrites.

DIVERS

7. Activité de sophrologie à destination des 55 ans et plus à partir de septembre 2023

Madame Dominique SEREIN souhaite informer les membres du conseil d'administration de la mise en place d'une activité gratuite de sophrologie à compter du 25 septembre 2023. Cette activité, financée par Atout Age Alsace, est destinée aux personnes autonomes (GIR 5 et 6*) de 55 ans et plus, de Masevaux-Niederbruck et de la Vallée de la Doller. Les 5 séances se dérouleront au Foyer Rosen, 1 Fossé des Veaux, les lundis matin pour une quinzaine de personnes maximum. La Ville de Masevaux-Niederbruck communiquera pour faire connaître cette activité.

** GIR 5 : Ce groupe comporte des personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. GIR 6 : Ce groupe réunit les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.*

Madame Dominique SEREIN sollicite les membres du conseil d'administration pour des points divers à évoquer. Aucun membre du conseil d'administration n'a de point à soulever.

Aucune question n'étant plus posée, Madame Dominique SEREIN, présidente de séance remercie les membres présents, les informe que la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu courant septembre 2023 et clôt la séance à 18 heures 50 minutes.

Fait à MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 17 octobre 2023

Dominique SEREIN :
Adjointe au Maire de MASEVAUX-NIEDERBRUCK
Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Présidente de séance

Anne-Catherine MACK REITZER :
Adjointe au Maire de MASEVAUX-NIEDERBRUCK
Membre du Conseil d'Administration
Secrétaire de séance

